



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

balance commerciale

Question écrite n° 90327

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur sur le déficit du commerce extérieur de la France évalué, pour l'ensemble de 2009, à 43,03 milliards d'euros. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les causes d'un tel déficit, qui ne peut être seulement justifié par l'ampleur de la crise internationale puisqu'il perdure depuis des années, et quelles sont les premières prévisions pour 2010.

Texte de la réponse

En 2010, dans un contexte de reprise du commerce mondial, importations comme exportations françaises ont connu une évolution similaire (+ 14 %). Cette progression permet aux échanges de la France de quasiment retrouver leur niveau d'avant la crise (94 % l'exportation et 98 % à l'importation). En 2010, la France a ainsi su tirer parti du dynamisme de la demande mondiale et, en particulier, de la demande asiatique. De fait, cette année, la Chine a contribué davantage que les partenaires historiques que sont l'Italie, les États-Unis ou l'Espagne à la croissance des ventes françaises. La reprise économique chez les principaux partenaires européens, au premier rang desquels l'Allemagne, a également largement favorisé l'accélération des échanges de la France. Enfin, la bonne orientation de la France dans les secteurs de l'aéronautique et de l'agroalimentaire continue de porter ses fruits deux secteurs qui ont aujourd'hui dépassé leur niveau d'avant la crise. Airbus notamment connaît une année 2010 exceptionnelle, sur le plan tant des livraisons (285 en 2010), que des commandes (644 en 2010, contre seulement 310 en 2009, stimulées par les grands contrats signés lors du salon de Farnborough et avec la compagnie Emirates), ce qui ouvre des perspectives favorables pour 2011. Malgré cette orientation favorable, le déficit commercial de la France s'est creusé, passant de 44 MdEUR, en 2009 à 51 MdEUR en 2010, poursuivant ainsi une tendance amorcée au début des années 2000. En 2010, comme les années précédentes, cette dégradation du solde est essentiellement imputable à l'alourdissement de la facture énergétique. Entre 1999 et 2008, la facture énergétique a augmenté de 47 MdEUR, tandis que le solde de la balance commerciale se creusait de 70 MdEUR. En 2010, en raison de la hausse continue des cours du baril de Brent au cours de l'année (+ 35 % en euros), la facture énergétique s'est alourdie de 8 MdEUR par rapport à 2009 et s'élevait à 48 MdEUR. En revanche, en 2010, le déficit hors énergie est quasi stable (- 20,3 MdEUR après - 19,5 MdEUR en 2009). Par ailleurs, la montée en puissance des pays émergents dans l'économie mondiale est susceptible de peser sur le solde commercial en entraînant une hausse du contenu en importations et des pertes de parts de marché à l'exportation au détriment des pays développés. De fait, même si la France reste le cinquième exportateur mondial depuis 2003 et au deuxième rang européen, elle a subi un tassement régulier de sa part de marché en valeur depuis le début des années 1990, passant de 6,4 % en 1990 à 3,9 % en 2008, à 2009 et 3,5 % en 2010. D'autres éléments expliquent également le recul de la position française depuis une décennie ; le positionnement géographique des exportations françaises, encore trop tournées vers le reste de l'Union européenne à 27 (à plus de 60 %) et qui profitent encore trop peu du dynamisme des zones du monde en forte croissance, l'Asie émergente, le Proche et Moyen Orient ou encore l'Europe centrale et orientale ; une perte de compétitivité-prix, qui provient pour partie de la forte appréciation qu'a connue l'euro sur la période 2002-2009. Cet effet s'est atténué en 2010, année au cours de laquelle l'euro

s'est déprécié face au dollar en moyenne annuelle (le taux de change moyen de l'euro est en effet passé de 1,39 n 2009 à 1,33 n 2010). En revanche, il a contribué à l'alourdissement de la facture énergétique ; une dégradation de la compétitivité-coût, en particulier vis-à-vis de l'Allemagne qui a mis en place au début des années 2000 une forte modération salariale et un assouplissement de son marché du travail ; un retard en matière de contenu en innovation des produits, qui s'est accentué vis-à-vis de l'Allemagne au cours des dernières années et tend à accélérer les pertes de parts de marché. Pour faire face à la perte de compétitivité-prix engendrée par la hausse de l'euro, les exportateurs français ont été contraints de comprimer leurs marges, ce qui a pu se faire, notamment au détriment des efforts d'innovation des entreprises ; la structure de l'appareil exportateur français, composé à 69 % d'entreprises de moins de vingt salariés, qui ont plus de difficultés à tirer profit de la globalisation croissante des échanges que des entreprises de taille plus importante, des entreprises de taille intermédiaire et a fortiori grandes entreprises. Notre commerce extérieur demeure encore très concentré autour de ces grands exportateurs : les mille premiers assurent plus des deux tiers du chiffre d'affaires total à l'exportation. De surcroît, le nombre d'exportateurs, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), est en baisse depuis 2001. Seule une minorité des PME exportatrices exportent de manière régulière, et la plupart d'entre elles n'exportent que vers un ou deux pays. En revanche, la spécialisation sectorielle de la France est, dans ses grandes lignes, proche de celle de l'Allemagne et ne permet pas d'expliquer les pertes de parts de marché subies. Pendant la crise, les avantages comparatifs de la France dans les secteurs de l'aéronautique et de la pharmacie, moins touchés par le repli de l'activité, ont au contraire soutenu les échanges.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90327

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11058

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2744